Informations de base	
2011/2188(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur l'épilepsie **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2011	Décision du Parlement	T7-0395/2011	Résumé
15/09/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2188(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0395/2011	15/09/2011	Résumé

Déclaration sur l'épilepsie

2011/2188(DCE) - 15/09/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une résolution sur **l'épilepsie**.

Les députés rappellent que 6 millions de personnes en Europe souffrent d'épilepsie, et que 300.000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Ils relèvent également que jusqu'à 70% des personnes atteintes d'épilepsie pourraient ne pas subir d'attaque grâce à un traitement approprié, tandis que 40% des personnes atteintes d'épilepsie en Europe ne reçoivent pas ce traitement. Par ailleurs, les personnes atteintes d'épilepsie en Europe se heurtent à des niveaux de chômage élevés et sont souvent stigmatisées.

Sachant que l'épilepsie nuit non seulement à la santé, mais perturbe également tous les aspects de la vie, et peut imposer des contraintes physiques, psychologiques et sociales aux individus et à leurs familles, les députés invitent la Commission et le Conseil à:

- encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de la prévention, ainsi que du diagnostique et du traitement précoces de l'épilepsie;
- accorder la priorité à l'épilepsie au titre de grave maladie qui représente une lourde charge dans l'ensemble de l'Europe;
- prendre des initiatives visant à encourager les États membres de garantir une qualité de vie égale, y compris en matière d'éducation, d'emploi, de transport et de soins de santé public, pour les personnes atteintes d'épilepsie, par exemple en stimulant l'échange des meilleures pratiques;
- encourager des évaluations efficaces de l'incidence sur la santé de l'ensemble des grandes politiques européennes et nationales.

Dans la foulée, le Parlement demande aux États membres d'introduire une législation appropriée afin de protéger les droits de toutes les personnes atteintes d'épilepsie.